

Technologie

Lancement des travaux pour le passage à la télévision numérique en 2015



Le Comité national libanais pour le passage à la télévision numérique, qui fait partie de l'Autorité de régulation des télécoms (ART), a officiellement lancé hier ses travaux en vue d'un passage à la télévision numérique terrestre (TNT) en 2015.

En présence des ministres démissionnaires de l'Information et des Télécommunications, Walid Daouk et Nicolas Sehnaoui, le chef du Comité national, Imad Hoballah, a expliqué lors d'une conférence de presse les différentes phases du passage de la télévision analogique à la télévision numérique.

« Le Conseil a notamment pour mission de superviser le passage de l'analogique au digital, d'étudier le cadre légal et d'accorder les nouvelles fréquences, a déclaré M. Hoballah. La période d'essai de la télévision numérique devrait débuter durant le dernier trimestre de

2013, avant l'émission de programmes numériques durant toute l'année 2014, a-t-il précisé. La couverture commencera progressivement par Beyrouth et une partie du Mont-Liban, avant de s'étendre au nord et au sud du pays, pour couvrir dans une troisième phase la Békaa. Fin 2014, tout le Liban sera équipé pour recevoir le numérique. Les réseaux analogiques seront éteints en janvier 2015 », a ajouté M. Hoballah.

Le Liban, qui est le seul pays francophone avec la Mauritanie à ne pas disposer du numérique, s'est en effet engagé, en signant la convention de Genève en 2006, à passer à la TNT d'ici à 2015. La TNT est l'une des dernières grandes révolutions du monde de l'audiovisuel. Elle permet à l'utilisateur de bénéficier d'une meilleure qualité d'image et de recevoir de la haute définition sur son téléviseur. Les

fréquences font l'objet d'une régulation à l'échelle mondiale par l'Union internationale des télécoms (ITU), afin d'éviter les interférences entre pays.

Aujourd'hui, chaque chaîne de télévision libanaise qui émet sur les ondes terrestres analogiques possède son propre réseau, composé d'antennes et d'émetteurs, et a à sa disposition quatre fréquences lui permettant de remplir une obligation légale de couverture totale du territoire. Le passage au numérique, en compressant les données, réduit le nombre de fréquences nécessaires à la transmission : une seule fréquence peut alors transmettre les programmes de plusieurs chaînes.

Dans le monde, un des intérêts du passage à la TNT a été de libérer des fréquences pour que d'autres télévisions, gratuites ou payantes, puissent entrer sur le marché.